Centenaire de l'église Notre-Dame du Mont-Carmel

Le lancement des célébrations se fera le 1er janvier



Le comité du centenaire de l'église de Mont-Carmel est composé de huit personnes, De gauche à droite au premier rang on voit Élise Arsenault, secrétaire, Aldine Richard, présidente et Zita Arsenault. trésorière. Au second rang, on voit Marcella Poirier David Le Gallant, vice-présidentet rédacteur du livre-souvenir Mona Arsenault et Marguerite Gallant. Absent de la photo, Ulric Poirier:

Par Jacinthe **LAFOREST**

Le premier' janvier *1998* marquera le lancement des célébrations du centenaire de l'église Notre-Dame du Mont-Carmel. Depuis piusieurs mois, un comité s'affaire à préparer les festivités, sous la présidence de Mme Aldine Richard de Saint-Raphaël.

«On va faire le lancement de l'année du centenaire lors de la messe du jour de l'An, de jeudi matin à 10 h. Après l'homélie, je vais prendre la parole, comme présidente du comité, pour déclarer officiellement ouvertes les célébrations. On réserve aussi quelques surprises. On espère que les gens vont venir nombreux à cette messe» dit Mme Richard.

Le premier janvier 1998 marque le début de l'année ducentenaire, année qui prendra fin avec une grande fête de clôture, le premier janvier 1999. À cette date, on fêtera le 100e anniversaire de la bénédiction de l'église de Mont-Carmel, sous le vocable de Notre-Dame du Mont-Carmel.

À l'occasion de cette année de célébrations, on a conclu un jumelage entre Mont-Carmel et la paroisse Saint-Paul de Bas-Caraquet, dans la Péninsule acadienne au Nouveau-Brunswick, qui fête son 100e anniversaire. «On va essayer de faire quelques activités avec eux durant l'année, surtout durant l'été» dit Mme Richard.

Après le lancement des célébrations du premier janvier, on se concentrera sur la préparation des activités de l'été justement. On prévoit faire une grande procession à l'occasion de la Fête-Dieu, le 14 juin, puis le clou de l'année, le 12 juillet, alors que l'on célébrera le 100e anniversaire de la bénédiction et de la pose de la pierre angulaire.

«C'est une année importante pour la paroisse et pour tous les paroissiens. Nous lançons l'invitation à tous» dit Aldine Richard. ★

Restez en santé et bien au chaud cet hiver

Pour ceux d'entre vous qui aimez vous adonner aux sports d'hiver, cette saison peut s'avérer très agréable. Vu que le corps subit plus intensément l'effet du stress durant l'hiver, quelques précautions additionnelles vous épargneront la maladie et vous aideront à mieux profiter de la saison hivernale.

Il est important de maintenir votre hydration durant l'hiver parce que l'air froid et sec sappe l'humidité de notre corps, surtout des narines, qui devraient demeurer humides pour résister aux virus.

Nous attrapons des rhumes et des grippes en grande partie par le transfert d'un virus d'une main à l'autre, mais aussi en touchant notre visage, ce qui permet au virus de pénétrer nos narines.

Portez plusieurs couches de vêtements qui auront pour effet de créer des pochettes d'air qui ne laisseront pas s'échapper la chaleur aussi rapidement que des tissus serrés. Surtout lors d'activités à l'extérieur, la couche intérieure de. vos vêtements devrait être de tissu synthétique, qui éloigne la transpiration du corps, et non en coton, qui garde l'humiditéet donne froid à ceux qui le porte. De plus, portez un chapeau, puisque 30 pour cent de la perte de chaleur proviennent de la tête et assurez-vous de garder vos pieds bien au chaud.

Ces conseils vous sont offerts par la Fondation canadienne Medic-Alert. Pour en savoir davantage au sujet de MedicAlert, pour devenir membre ou faire un don, appelez sans frais le I-800-668-638 l.★

Les *Flyers* de AJL Construction- poursuivent leur montée

(J.L.) Les ***Flyers de*** A J L Construction, catégorie bantam A, ont poursuivi la semaine dernière leur montée vers une fiche parfaite en saison régulière.

Une première partie, disputée le 10 décembre à Abram-Village dans le calendrier régulier s'est soldée par une belle victoire 4 à 1 contre l'équipe de South Shore, en partie grâce au travail de Gérald Gallant, le gardien de but. Les ***Flyers*** ont commencé la partie lentement, en comptant un buten première période. En deuxième période, South Shore, qui tirait de l'arrière, a marqué un but, égalisant le pointage. Revenus surlaglacepourlatroisièmepériode, les ***Flyers*** ont mené une stratégie d'attaque qui leur a rapporte une belle récolte de trois buts.

Voici donc le détail des buts et de leurs auteurs. Pour les ***Flyers,*** Pierre Gallant a marqué deux buts, tandis que Jeffrey Gallant (1- l) et Etienne Gallant (1-O) complètaient le pointage. Nick Arsenault a récolté trois mentions d'assistance et Gaston Gallant en a ramassé une. C'est Gordie Hill qui a compté l'unique but de South Shore, assisté de Greg Cutlife.

Une seconde partie disputée le 13 décembre à Abram-Village dans le calendrier hors concours, s'est soldée par une victoire de 2 à l pour les ***Flyers*** contre North River, en partie grâce au bon travail de Gabriel Arsenault, qui avait la responsabilité des buts. Les deux équipes se sont montrées de force égale pendant la première période, durant laquelle aucun but n'a été compté. Et puis, en deuxième période, les ***Flyers*** sont revenus sur la glace bien déterminés àcompter, ce qu'ils ont fait, à deux reprises, sans riposte de la part de leurs adversaires. Finalement, North River a évité le blanchissage de justesse, en comptant un but en troisième période.

Voici donc le détail des buts marqués et de leurs auteurs. Pour les ***Flyers,*** Jason Perry et Jeffrey Richard se sont partagés le pointage, assistés de Todd MacDougall, James Richardson, Nick Arsenault et Pierre Gallant. Bobby Burns est l'auteur du seul but pour **North** River.

La prochaine partie des ***Flyers*** de AJL Construction est prévue pour le mercredi 17 décembre à 19 h. Les *Flyers* rencontreront O'Leary.★

Au travail pour les enfants du Canada

Par *Pierre S.* **PETTIGREW,** *ministre,* ***Développement*** *des ressources humaines* Canada

Environ un million et demi d'enfants vivent dans des familles à faible revenu, et beaucoup d'entre eux partent pour l'école dans des vêtements pas assez chauds pour affronter les froides journées d'hiver. Pour se nourrir, plusieurs de ces enfants dépendent de nos dons aux banques alimentaires. Leurs parents, souvent une mère seule, sont constamment devant le dilemme de choisir entre l'achat de médicaments pour soigner leurs enfants malades ou l'achat d'un nouveau manteau d'hiver.

Je crois que les enfants du Canada - tous les enfants du Canada - méritent un meilleur départ dans la vie. Je sais que la plupart des Canadiens et des Canadiennes partagent cet avis.

Nous vivons dans un pays prospère. Nous avons les moyens d'investir dans nos enfants. En investissant dans nos enfants, nous investissons. dans le Canada. Nous devons nous rappeler que ce million et demi d'enfants deviendront plus tard des dirigeants communautaires, des parents responsables et des travailleurs. Ces enfants représentent l'avenir collectif du Canada, et nous devons faire tout en notre possible pour les aider à améliorer leur vie.

Tous les travaux de recherche arrivent à la même conclusion : la pauvreté étouffe le potentiel. Elie prive l'enfant de la stimulation physique, émotionnelle et intellectuelle dont ii a besoin pour s'épanouir et devenir un adulte autonome qui contribue positivement à la société.

Les enfants de milieux défavorisés - de foyers où les aliments et les vêtements convenables sont rares - risquent presque deux fois plus d'échouer à l'école et de décrocher. Ces enfants sont plus susceptibles d'avoir plus tard des démêlés avec la justice. Ils sont plus souvent malades, ont plus de grossesses non planifiées ou sont toxicomanes; plus tard, ils se retrouvent plus souvent au chômage et dépendants de programmes sociaux; enfin, tragédie ultime, ils sont plus nombreux à s'enlever la vie.

Je ne dis pas que la pauvreté est à elle seule responsable de tous les problèmes rencontrés à l'âge adulte ou qu'en réduisant la pauvreté chez les enfants on réglera tous les problèmes. Ii n'y a que les parents qui peuvent donner à leurs enfants l'amour, l'appui et l'affection dont ils ont besoin. Mais en tant que société compatissante, dotée d'une longue tradition d'entraide, nous devons offrir toute l'aide possible.

Heureusement, les gouvernements apprennent à écouter. Le gouvernement du Canada et ceux des provinces et des territoires reconnaissent que nous devons aborder ce problème de façon significative. Les gouvernements apprennent à mieux travailler ensemble. .

En juin 1996, le Premier ministre Jean Chrétien et les premiers ministres provinciaux et territoriaux ont demandé que les deux ordres de gouvernement travaillent mieux ensemble pour le bien des enfants qui vivent dans la pauvreté. Nous avons trouvé une solution simple, c'est-à-dire un investissement direct permettant d'offrir des prestations et des services aux enfants pauvres de façon plus intelligente et plus active.

Dans son budget de février 1997, le gouvernement du Canada a réservé 850 millions de dollars pour la création d'une prestation fiscale canadienne pour enfants améliorée. Ce nouvel investissement fournira à 1,4 million de familles canadiennes et à plus de 2,5 millions d'enfants l'appui dont ils ont grandement besoin.

L'engagement du gouvernement du Canada d'augmenter son soutien au revenu pour les familles à faible revenu permettra à nos partenaires provinciaux et territoriaux de réorienter une partie de leurs budgets d'aide sociale dans des prestations et des services complémentaires. Ii s'agit là de la base du Régime national de prestations pour enfants. Les parents qui travaillent pourraient recevoir une aide pour des services de garderie ou encore le paiement de soins dentaires ou d'un plan d'assurance-médicaments. On pourrait aussi verser des prestations plus élevées à toutes les familles à faible revenu, pour sortir les enfants du système d'aide sociale.

Je crois que la façon la plus efficace de lutter contre la pauvreté des enfants est d'aider les parents à trouver des emplois durables. Cependant, l'actuelle mosaïque de programmesacréée «mur de l'aide sociale». Les familles prestataires de l'aide sociale reçoivent des avantages sociaux plus importants queceiiesdont les parents travaillent et vivent sous le seuil de la pauvreté.

Ii ne s'agit pas de dire que certaines familles reçoivent trop d'argent : ii faut plutôt signaler que certaines familles ne reçoivent pas assez d'aide. Cette structure décourage les parents qui veulent travailler. Le processus qui a mené à la création de la Prestation nationale pour enfants nous a permis de découvrir cela et de trouver la meilleure façon d'aider les enfants des familles pauvres. Et nous avons conclu que la meilleure façon est d'aider les parents à surmonter le «mur de l'aide sociale» et à intégrer le marché du travail.

La Prestation nationale pour enfants n'est pas la panacée universelle et n'éliminera pas à elle seule pauvreté. Toutefois, elle va aider à améliorer les conditions de vie de centaines de milliers d'enfants canadiens. Voilà déjà un grand pas dans la bonne direction. ★

Un concert mémorable, comme toujours, à l'École François-Buote





(J.L.) Les élèves de l'École François-Buote ont investi beaucoup de temps et de talents dans leur concert de Noël, qu'ils partagent avec leurs parents et amis. Sur les deux photos, on voit des élèves de la sixième année. À gauche, ils jouent L'Enfant au tambour; aux xylophones, et à droite (ci-haut) il interprètent une suynette, intitulée L'histoire de grand-mère. Tout le concert a été très joyeux. Les parents et amis étaient pur la suite invités à un goûter; organisé pur le Comité de parents de l'école F.-B.★

La meute s'organise : les louveteaux reçoivent leurs uniformes



Arborant fièrement leurs nouveaux uniformes, on voit de gauche à droite au premier rang, Josée Arsenault, Rachel Gallant, Robert Leclair, Justin Gallant, Lisa William, Amanda Richard, Kamille Cormier. Au second rang, on peut voir Troy Arsenault, Rebecca Leclair, Rachel Gallant, Denise Arsenault, Patrick Arsenault, Marc Ballum, Darren Arsenault et Charles Arsenault. Au troisième rang, on peut voir Daniel Gallant, Christopher Gallant, Amanda Adam, Christina Arsenault, Alex Arsenault, Jeffrey Gallant, Albert Gallant et Gisèle Gallant et finalement, au quatrième rang, on voit les quatre animateurs, Noël Gallant, Hugo Royer, Angie Cormier et Nathalie Desgagnés. (Photo : J.L.)

Par Hugo ROYER, animateur

Au mois d'octobre dernier, le mouvement scout francophone reprenait du service dans la région Evnngéline, avec la création d'une belle meute de louveteaux.

La réponse a été plus que positive. La meute compte 23 jeunes loups et un vingt-quatrième devrait se joindre à la meute après Noël.

Samedi dernier, avait lieu au Centre Goéland à Cap-Egmont, la cérémonie officielle de remise des uniformes distinctifs des louveteaux, une cérémonie fort attendue des jeunes. Les parents présents à la cérémonie semblaient fort heureux que leurs enfants puissent vivre une expérience que plusieurs d'entre eux avaient déjà vécue étant plus jeunes. La cérémonie a été suivie de chansons, de jeux (activité primordiale lors de chaque réunion) d'une remise de cadeaux et d'un petit goûter.

Nous vous laissons sur une pensée du fondateur du scoutistnc : «Soyez heureux en pensant que, en chaque occasion, vous n'avez pas perdu votre temps, mais que vous avez fait de votre mieux» ★

«Il ferait beau vivre ici si les gens comprenaient qu'une personne, c'est une personne»

Les droits de la personne ont 50 ans

Par Jacinthe *LAFOREST*



L'année 1998 marque le 50e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de la personne. Une cérémonie ayant pour but de lancer les activités a eu lieu le 10 décembre dernier à Charlottetown.

Comme pour les humains qui, le jour de leur 49' anniversaire de naissance, débutent leur 50e année de vie, la Déclaration universelle des droits de l'Homme a été proclamée le 10 décembre 1948, comme «l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations». En ce jour de son 49' anniversaire, elle débutait sa 50e année de vie.

La Déclaration universelle des droits de l'Homme s'applique à tous les pays et états membres des Nations unies. Elle comporte 30 articles traitant des droits fondamentaux, comme le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne, ainsi qu'à la liberté de pensée, de conscience et de religion, toutes des choses que nous tenons pour acquises ici au Canada.

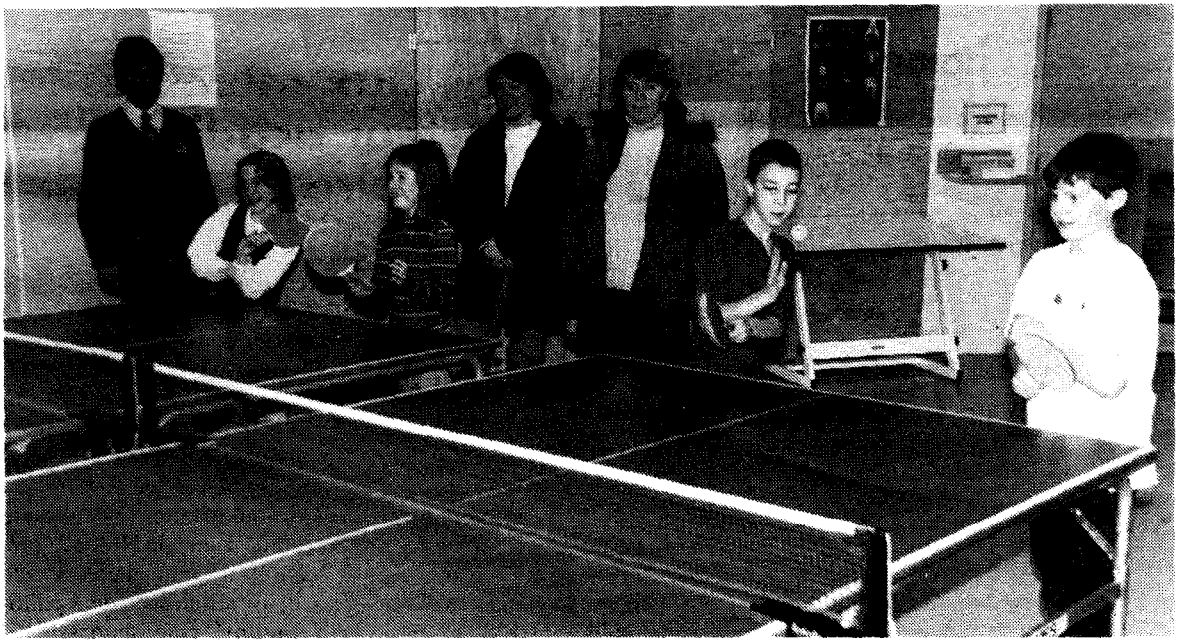
Pourtant, selon le président du Conseil muticulturel de l'Î.-P.-É., M. Noël Ayangma, il reste encore beaucoupd'éducation à faire à l'Ile, surtout en ce qui a trait à la discrimination. «Les gens à l'Île, et cela a également été souligné par le président dc la Commission des droits dc. la pcrsonnc, M. Georges Kclls, sont encore ignorants quant aux droits de la personne. Ces temps-ci, on entend surtout parler du patronage politique, mais la discrimination'n'arrête pas là».

Noël Ayangma est natif du Cameroun. Il est à l'Île depuis 10 ans. «J'ai travaillé deux ans ici, deux ans là, et avec le bagage intellectuel que j'ai, je cherche toujours une sécurité. Je suis victime de discrimination. Je le dis ouvertement. J'essaie de combattre le système, si ce n'est pas pour moi, ce sera pour mes enfants. Je vois d'un bon oeil tout effort qui est fait pour Cduquer les gens. On me traite en étranger et je suis Canadien, à 100 pour cent» dit-il avant d'ajouter, **«Il ferait beau vivre ici si les gens comprenaient qu'une personne, c'est une personne».**

Pendant cette année du 50' anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, ou de la personne, le, Conseil multiculturel de l'I.-P.-E. a l'intention d'être plus visible que par le passé. «On prévoit entre autres faire un projet qui pourrait avoir une envergure régionale et même nationale. On voudrait regrouper des gens représentatifs de tous les groupes concernés par Ics droits de la personne y compris les Acadiens, qui subissent eux aussi des formes de discrimination, et faire comme un forum ou une table ronde, pour faire le point sur ce qui est et cc qui devrait être. On prévoit cela pour le printemps» dit M. Ayangma.

Le 21 mars Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, sera aussi une occasion pour le Conseil d'être plus visible. «Le racisme est une maladie très, très contagieuse et bien des gens sont atteints, ici à l'île. Je vais toujours lutter pour **l'égalité des chances... pour tous et pour toutes».** ★

Le salon des jeunes, une alternative intéressante



De gauche à droite, on voit Raymond Séguin, agent *de sensibilisation scolaire pour la Fédération des parents, Adina Nault, Monika Landry, Sylvie Girang, Louise Douillette, Rance Nault et Kevin Douillette. Ils voulaient tous envoyer encore quelques balles de ping-pong avant de partir:*

Par Jacinthe LAFOREST

Depuis le début de l'année scolaire, les élèves de l'École François-Buote ont accès au salon des jeunes. II s'agit d'une initiative très populaire et qui découle d'une entente entre le conseil communautaire du Carrefour de l'Isle-Saint-Jean et la Fédération des parents de l'Î.-P.-É.

Situé dans les locaux des arts industriels de l'École François-Buote, le salon des jeunes offre aux élèves de la 4' à la 12e année, un endroit où ils peuvent aller, après la classe, pour étudier et faire leurs devoirs, ou pour se divertir, en attendant leurs parents.

«Le service est surtout populaire les jours où il y a des activités parascolaires. Au lieu de prendre l'autobus pour aller chez eux et devoir revenir plus tard, les jeunes restent à l'école» explique Raymond Séguin, qui assure la supervision au salon des jeunes.

Le salon des jeunes est muni de deux tables de ping-pong, de deux ou trois ordinateurs, des jeux de société, etc. «On utilise ce service tous les jours» a affirmé Louise Douillette, au moment où elle est venue chercher son garçon, Kevin. II admet qu'il fait ses devoirs pendant qu'il est au salon des jeunes, «mais je préfère jouer au ping-pong» ajoute-t-il.

Sylvie Girard pour sa part utilise le service régulièrement, pour Adina et Rance Nault, ses deux enfants. «Les enfants aiment cela venir ici» dit-elle.

Le salon des jeunes ouvre à 14 h 45 chaque jour pour fermer vers 17 h 15. II y a une présence adulte constante. «Cela varie. Certains jours on a 12 jeunes, d'autres jours, il y en a 30», affirme Raymond Séguin, qui est agent de sensibilisation scolaire pour la Fédération des parents et qui apprécie le contact qu'il peut ainsi maintenir avec les parents qui viennent chercher leurs enfants,

Le service va très bien et semble être assez solide pour qu'on commence à bâtir dessus. On prévoit du nouveau pour après Noël. Naturellement, le tout se déroule en français. ★

L'importance nationale des Conventions acadiennes sera reconnue

Par Jacinthe LAFOREST

Les dix Conventions nationales des Acadiens, tenues entre 188 1 et 1937, seront déclarées «collectivement d'importance nationale». Une plaque commémorant la tenue de ces dix conventions sera placée au couvent de Miscouche, site de la Convention de 1884.

En effet, la ministre du Patrimoine canadien, Sheila Copps, a récemment approuvé la recommandation qui lui a été présentée par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. C'est le Secrétaire d'État aux Parcs, Andy Mitchell qui, dans une lettre adressée à M. Francis Blanchard, membre du comité historique de la SSTA, annoncé la bonne nouvelle.

«Pour nous, c'est une très bonne nouvelle. Puisqu'on reconnaît l'importance nationale des Conventions, cela va sans doute nous aider dans nos démarches pour faire reconnaître le couvent de Miscouche comme lieu historique national. Et vu qu'ils ont décidé de mettre la plaque commémorative des 10 conventions au couvent de Miscouche, cela nous indique aussi qu'ils comprennent l'importance du lieu et de la Convention qui y a eu lieu» indique M. Francis Blanchard.

Dans sa lettre adressée à M. Blanchard, le Secrétaire d'État dit que «La Commission a émis cet avis favorable parce que les Conventions organisées par la Société nationale de l'Assomption ont contribué à établir et à affirmer l'identité nationale du peuple acadien, en plus de donner aux Acadiens les moyens d'assurer leur développement culturel, religieux, social et économique».

La Commission estime que pas ces conventions ont «joué un rôle essentiel dans la préservation de la langue française, dans l'éducation et dans l'acadianisation de l'Église, de même que dans l'agriculture, la colonisation, l'émigration et le journalisme».

M. Mitchel poursuit, disant que «en plus de sensibiliser la collectivité acadienne et susciter un fort sentiment de fierté parmi ses membres, les conventions ont donné aux Acadiens des symboles puissants et durables, notamment un drapeau, une sainte patronne, une fête nationale, un insigne, un slogan et un hymne».

Conformément à la recommandation de la Commission, Parcs Canada entend procéder au dévoilement d'une plaque commémorative lors d'une cérémonie dont les détails ne sont **encore connus.** ★

Message aux membres du secteur acadien du bicentenaire de Tignish

Mme la rédatrice

A la fin septembre 1997, je participais à ma première réunion du conseil du bicentenaire de Tignish, sous la présidence de M. Gérard LeClair. Tous les membresduconseilsontd'origine acadienne dont quatre du groupe parlent le français comme langue première. Voilà tout un boni pour la population acadienne de Tignish! Ce conseil est intéressé de part égale à «tous» les secteurs du bicentenaire. **A** mon avis, mes collègues du conseil sont très conscients qu'en 1999, nous célébrons l'arrivée à Tignish des huit premières familles acadiennes. Après avoir vécu **plus de** dix ans dans la communauté paroissiale de Tignish, il me fait un immense plaisir d'informer les lecteurs de ce journal que je connais très bien chaque membre qui siège à ce conseil. J'apprécie grandement leurs compétences, leur enthousiasme et leur dévouement à l'avancement des fêtes qui débuteront en 385 jours.

Vous devez conclure, Mme la rédactrice et tous vos lecteurs, que je déplore les mécontentements du secteur acadien de notre bicentenaire. **Je** trouve également étrange que nous, les membres du conseil recevions des informations provenant du secteur acadien par l'entremise du journal **LA VOIX ACADIENNE. Le** Conseil existant dont je suis membre est très ouvert au secteur acadien et il sait maîtriser jusqu'à présent la collaboration et la bonne entente à tous ses autres secteurs.

Dans les affaires nouvelles de la réunion d'hier, le 10 décembre, le conseil a longuement discuté des deux articles et de l'éditorial, intitulé Que se passe t-il avec le bicentenaire? publié récemment dans notre journal hebdomadaire. Suite à la discussion, toute personne du secteur acadien sera invitée à la prochaine réunion du 14 janvier 1998.

À la clientèle du secteur acadien, nous les membres du conseil du bicentenaire, sous la présidence de M. Gérard LeClair, ne sommes pas vos ennemis, nous voulons l'harmonie, nous souhaitons à tout prix une plus grande fierté à toute la population acadienne de Tignish et nous oeuvrons au bien-être et à la croissance de tous les secteurs de notre bicentenaire. ★

Père Albin Arsenault
Membre du conseil du bicentenaire de Tignish

Les droits de la personne, un rêve frustrant

La Déclaration universelle des droits de l'Homme, ou de la personne, a entrepris le 10 décembre dernier sa 50e année d'existence. L'anniversaire est important et mérite d'être souligné durant la prochaine année.

Le Canada fait figure de leader mondial, en ce qui a trait au respect des droits de la personne. D'ailleurs la Charte canadienne des droits et libertés, qui fait partie de la Constitution du Canada, la loi de base de pays, est largement inspirée de la Déclaration universelle des droits de la personne.

Cet anniversaire nous amène à parler de droit et du respect de ceux-ci. C'est vrai qu'au Canada, on tient bien des choses pour acquises. Le droit de penser, le droit de pratiquer sa religion, le droit de choisir le parti politique qui nous convient sans risquer d'aller en prison.

La Charte des droits et libertés est enchâssée dans la Constitution, elle a force de loi. Même dans ce pays, champion des droits de la personne, il est difficile de faire respecter des droits simples et essentiels, comme celui de faire instruire son enfant en français dans sa communauté. Si nous étions dans un pays où l'éducation n'est pas reconnue comme étant un droit de base, ce serait peut-être moins pire, je pense. Car ce serait toute la population qui serait touchée et non pas seulement les ayants droit francophones. Au fond, ce ne serait guère mieux, mais au moins, on n'aurait pas besoin de penser que nous'sommes victimes de racisme.

Je reviens sur ce qu'un juge de la Cour suprême a dit lors des audiences en appel, en novembre dernier, à savoir que l'égalité (des droits) ne veut pas nécessairement dire que tout soit identique et uniforme. Dans certains cas, cela peut vouloir dire qu'il faut offrir plus, afin d'équilibrer les chances. Et c'est une idée fondamentale et historique, quand on parle des droits de la personne. Toujours en matière d'éducation, cela pourrait par exemple, vouloir dire que la Commission scolaire de langue française obtienne du financement pour offrir le programme de maternelle à même les fonds publics, parce que l'éducation préscolaire est nécessaire, si on est pour réparer les torts et respecter l'esprit de l'article 23 de la Charte.

Au Canada, le pays champion des droits de la personne, des provinces sont dans l'illégalité car elles ne respectent pas la Charte, qui a pourtant force de loi, et aucune sanction ne leur est imposée. Imaginez ce qu'il en est d'un document comme la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui n'a pas force de loi, et que même les pays qui en sont les signataires (c'est-à-dire tous les pays membres de l'Organisation des nations unies - il y en a environ 150) ne sont pas tenus de respecter, ni dans ses détails, ni dans son ensemble.

À ce compte-là, les droits de la personne vont rester longtemps des mots à la lecture desquels nous prenons conscience de ce que nous n'avons pas. ★

Jacinthe Laforest

Les statistiques sur l'assimilation ne surprennent personne

Par Jacinthe **LAFOREST**

En prenant connaissance des chiffres dévoilés par Statistique Canada sur l'état du français au Canada, bien des intervenants ont dit ne pas être surpris de constater le recul du français.

C'est notamment le cas de la Commission nationale des parents francophones, (CNPF) qui regroupe des organismes provinciaux voués à la défense des droits des parents à l'éducation en français dans leur communauté, pour leurs enfants.

Les chiffres dévoilés le 2 décembre par Statistique Canada disent que l'érosion des francophones à l'extérieur du Québec se poursuit : le poids démographique des francophones qui se sont déclarés de langue maternelle française est passé de 4.8 à 4.5% entre 199 1 et 1996; parmi ces francophones, le nombre ne parlant pas français à la maison est passé de 35 à 37%.

«NOUS disons depuis longtemps que les francophones qui ne suivent pas un programme d'enseignement en français sont en voie d'assimilation» rappelle la présidente de la CNPF, Dolorèse Nolette. «Et, nous avons publié en octobre dernier une étude démontrant que l'école française ne réussit pas à retenir ses élèves, à cause de défaillances du système scolaire. La question des transferts linguistiques est complexe, mais il reste que le choix de la langue d'enseignement, qui se fait quand l'enfant est d'âge préscolaire, est déterminant dans le développement du patrimoine identitaire. Or une majorité des francophones continuent à choisir l'école anglaise», poursuit Mme Nolette.

Pour la CNPF, le milieu éducatif a pour mission d'assurer la vitalité linguistique et culturelle des communautés. La Cour suprême du Canada a d'ailleurs reconnu dans l'Arrêt Mahé de 1990 que les garanties constitutionnelles sous l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés ont pour objet de «remédier à l'érosion des minorités...» et constituent «la clef de voûte de l'engagement du Canada envers le bilinguisme et le biculturalisme.»

«Cet engagement semble avoir été oublié par les signatures de la Charte. Les législatures ont simplement remis aux nouveaux conseils scolaires la clé du taudis en leur disant : arrangez-vous!»

Les résultats du dernier recensement, ne surprennent pas non plus le Commissaire aux langues officielles. «C'était prévisible. Ce n'est pas une surprise. Il y a une tendance qui se manifeste depuis nombre d'années et qui se poursuit». Mais, ajoute aussitôt Victor Goldbloom, c'est justement entre 1991 et 1996 que les communautés francophones ont obtenu partout au pays la gestion de leurs écoles de langue française : «L'instrument qui manquait depuis si longtemps est maintenant entre les mains des francophones».

C'est ce qui fait dire à d'autres que les résultats du prochain recensement seront différents, alors que les effets positifs de la gestion scolaire commenceront à se faire sentir. «Tout en partageant cet espoir, le Commissaire Victor Goldbloom est moins catégorique : «Je n'ai jamais prétendu que la gestion scolaire suffirait, à elle seule, à renverser la vapeur et à contrer la pression de l'assimilation».

Victor Goldbloom, qui se décrit comme un «optimiste congénital», ne cache pas que que le problème de l'assimilation des francophones est réel : «Je reconnais le problème. Les chiffres sont là. Je ne suis pas capable de le nier». Il trouve d'ailleurs que la ministre du Patrimoine canadien, Sheila Copps, avait fait une erreur lorsqu'elle avait déclaré il y a quelque temps que l'assimilation n'existait pas: «C'était invraisemblable qu'une ministre dise cela». ★

La catéchèse revient à la maison

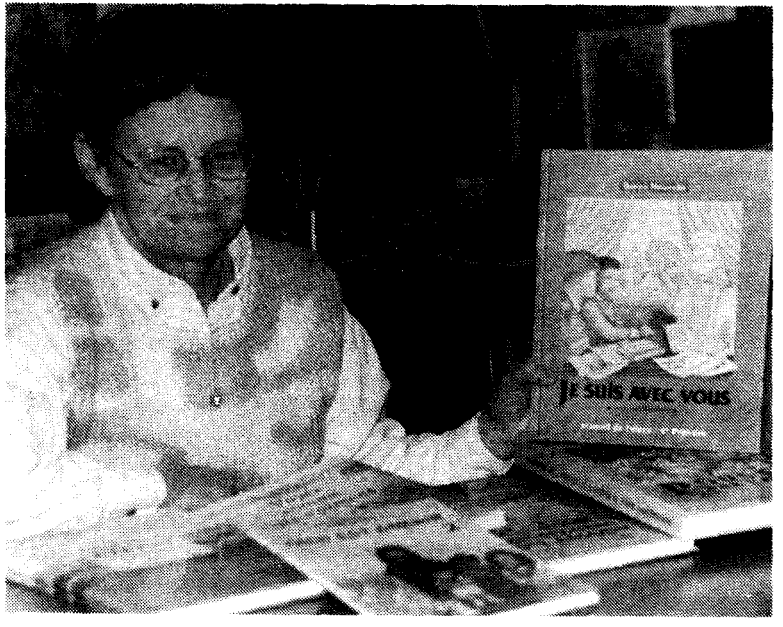
«Cela représente un beau défi pour les parents»

Par Jacinthe LAFOREST

Depuis septembre, la catéchèse n'est plus du tout enseignée à l'Ecole Évangéline. La directrice de l'École Évangéline, Imelda Arsenault, affirme que l'Ecole était l'une des dernières à l'Île à enseigner la catéchèse. «Les enseignants le faisaient par pure bonté» dit-elle.

Gabriel Arsenault, directeur général de la Commission scolaire, indique pour sa part que I'enseignement de la religion était toléré, surtout dans les écoles acadiennes, car la foi a toujours été importante dans la vie des Acadiens. «Mais même dans la région Évangéline, les affiliations religieuses varient. Ce n'est plus homogène comme cela l'était. Alors on a décidé, pour être juste envers les autres, qu'on n'enseignerait plus la religion catholique à l'école».

«On est très reconnaissant à l'École d'avoir enseigné la catéchèse si longtemps. C'est certain que les choses vont changer. L'enseignement de la catéchèse va revenir aux parents. Quand on y pense, la responsabilité de I'enseignement de la foi revient aux parents» indique Marie Bernard, directrice du Centre d'éducation chrétienne, dont le bureau est situé au Centre Goéland au Cap-Egmont.



Marie Bernard est la directrice du Centre d'éducation chrétienne. Elle tient en main les différents livres, conçus pour les différents niveaux d'enseignement de la catéchèse. Les livres sont très actuel.~ et très bien faits.

«Nous, on a su au mois de juin que les enseignants n'enseigneraient plus la catéchèse à partir de septembre. On a rencontré les parents cet automne, pour leur expliquer la situation. Ils ont vraiment été très ouverts à ce changement et ils sont prêts à collaborer. C'est certain que cela va demander plus de leur part. Mais les parents d'aujourd'hui ont plus de connaissance, plus de pédagogie, peut-être, qu'autrefois. C'est sûr que la catéchèse a changé. Il n'est plus question d'apprendre des questions et des réponses par coeur. Le vocabulaire est plus positif, moins axé sur la peur. On essaie de leur apprendre qui était Jésus, comment il vivait et comment il nous a montré à vivre», dit Mme Bernard.

Après la première rencontre générale avec les parents, on a organisé des rencontres à l'intérieur de chacune des paroisses de la, région. «On leur a suggéré trois options : enseigner la catéchèse à la maison; enseigner la catéchèse en tout petits groupes, avec voisins et amis; ou encore enseigner la catéchèse en paroisse. À Baie-Egmont et à Mont-Carmel, les trois options ont été retenues. À Wellington, beaucoup de parents ont opté pour les deux premières options. Ceux qui préfèraient l'enseignement en paroisse ont décidé de se répartir entre Baie-Egmont et Mont-Carmel» explique Mme Bernard.

Les parents vont recevoir de la formation pour enseigner le programme de catéchèse. «On ne pourra probablement pas offrir la formation avant Noël. On est un peu en retard par rapport à cc qu'on s'était fixé comme objectif, mais c'est la première année. Après cela, cela va aller mieux», dit-elle.

Elle croit que l'enseignement de la catéchèse va permettre aux parents et aux enfants d'établir un contact privilégié dans ce domaine spécial qu'est la foi et la spiritualité. «C'est un beau défi. Et cc ne devrait pas être vu comme une corvée ou comme quelque chose de compliqué. La religion, la spiritualité, c'est une chose de la vie quotidienne, c'est le vécu de chaque jour», afirme-t-elle.

Les parents recevront une formation sur comment utiliser le matériel qui leur sera fourni. Il s'agit d'un document fait à partir de la collection La Bonne Nouvelle. Ce n'est pas un gros livre, et il comprend tout le nécessaire. Comme la matière est différente d'un niveau à l'autre, les parents qui ont deux ou trois enfants, entre la première et la sixième année, auraient avantage à suivre la formation pour les niveaux correspondants.

«C'est une forme de ministère que les parents entreprennent auprès de leurs enfants. Cela va faire grandir la communauté dans la foi» dit Marie Bernard. ★

Lennie Gallant est finaliste dans trois catégories *(ECMA)*

Par Jacinthe **LAFOREST**

Lennie Gallant, artiste natif de Rustico à l'Île-du-Prince-Édouard, est finaliste dans trois catégories, en marge de la Conférence et du Gala de la musique de la côte est. qui aura lieu au tout début du mois de février 1998.

Le nom de Lennie Gallant figure donc parmi les cinq finalistes dans lu catégorie Artiste masculin de l'année. aux côtés de Roch Voisine, J.P. Cormier, Johnny Favorite et Ron Hyncs.

L'album de Lennic. intitulé *Lifeline*, est au nombre des cinq albums retenus dans la catégorie Album de l'année. Dans cette catégorie, *Lifeline* côtoie les albums de Laura Smith, Great Big Sea, Mary Jane Lamond et **Sarah** McLachlan.

Et puis, on voit de nouveau le nom de Lennie dans la catégorie Compositeur de l'année SOCAN, dont la chanson *Without Love*, qu'il avoue d'ailleurs avoir coécrite avec saint Paul, a été retenue parmi les cinq finalistes.

Parmi les autres nominations, mentionnons que Roch Voisine figure dans deux catégories : Artiste masculin de l'année, et Artiste de l'année Pop-Rock, aux côtés de Anne Murray, Great Big Sea, Laura Smith, et Sarah McLachlan.

Le Glamour Puss Blues Band, qui était de passage à l'Î.-P.-É. récemment, est finaliste dans la catégorie Artiste de l'année Blues-Gospel.

Comme on le sait, la présence de **la** catégorie Album francophone de l'année aux prochains ECMA's était menacée, mais on a finalement appris qu'elle serait de la partie. Les finalistes dans cette catégorie sont Berceuses de l'Acadie : Berce ton p'tit bibi (artistes variés); Évangéline (Les Araignées du Boui-Boui); Libérée (Michelle Boudreau-Samson); On n'est pas des criminels (Loup Noir); et Prendre le temps (Ulysse Landry). ★

Procès fictif des étudiants au cours de droit à l'École Évangéline

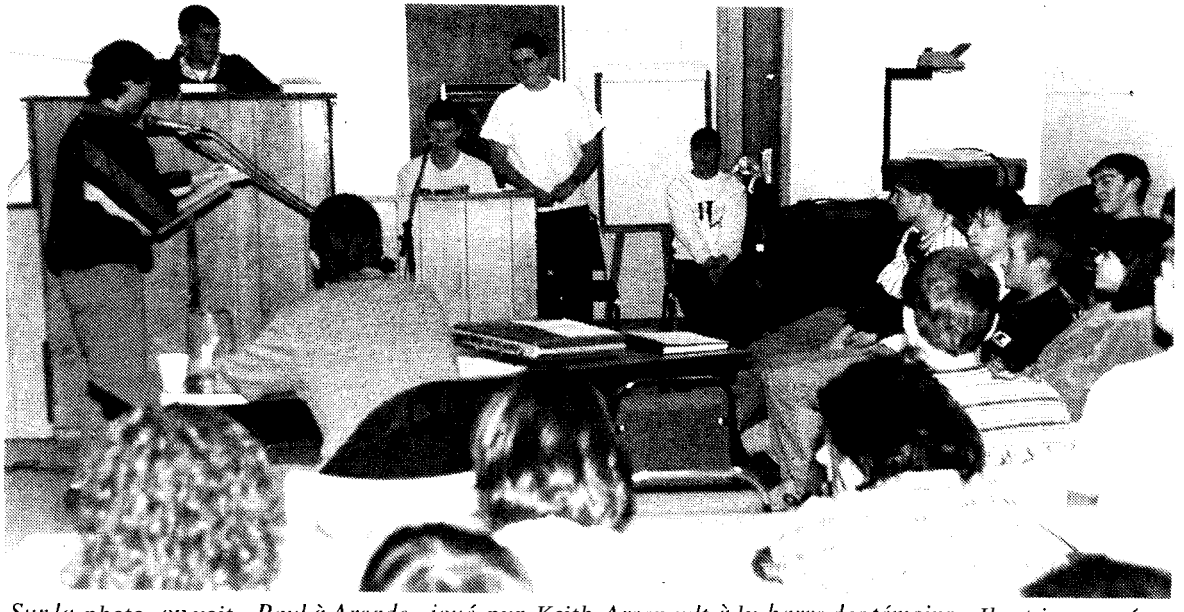
«Paul à Arcade» est déclaré non coupable

(J.L.) Au terme d'un procès fictif qui s'est déroulé à l'École Évangéline la semaine dernière, «Paul à Arcade» a été déclaré non coupable. Il s'agissait ni plus ni moins que d'une pièce de théâtre montée par les élèves du cours de droit enseigné par M. Gilles Arsenault.

Keith Arsenault jouait le rôle de «Paul à Arcade», un jeune homme de 16 ans, accusé de meurtre au premier degré, ayant tué son père, «Arcade», de trois coups de fusils. Les avocats de la couronne, Jeremy Arsenault et Chantal Gallant, disaient que «Paul à Arcade» avait usé d'une force excessive pour se défendre, qu'il avait depuis longtemps l'intention de tuer son père et qu'il avait profité de l'occasion.

Les avocats de la défense, Joey Perry et Shawn Gallant, plaidaient que «Paul à Arcade» avait agi en légitime défense, c'est-à-dire qu'il avait agi ainsi pour se défendre contre son père qui était violent lorsqu'il buvait et qui menaçait de le tuer. «C'était lui ou moi» a dit «Paul à Arcade» lorsqu'il a été appelé à la barre des témoins»

La couronne et la défense ont fait comparaître leurs témoins respectifs, et chaque témoin a été contre-interrogé par la partie adverse,



Sur la photo, on voit «Paul à Arcade» joué par Keith Arsenault, à la barre des témoins. Il est interrogé par l'avocat de la défense Shawn Gallant. Le juge Michel Arsenault écoute attentivement, tout comme les membres du jury, à droite de la photo.

Le juge, Michel Arsenault, devait soit rejeter, soit retenir les objections présentées par les deux côtés, et donner des instructions aux membres du jury.

Afin de composer le jury, on a recruté des élèves dans plusieurs niveaux scolaires, on leur a fait passer une entrevue et on en a choisi 12, qui ont écouté tous les témoignages et qui ont décidé, après cinq minutes environ de délibération, que «Paul à Arcade» était non coupable de meurtre au premier degré et qu'il avait donc agi en légitime défense. Naturellement, les avocats de la couronne ont été très déçus du verdict. «Nous allons aller en appel» a dit Jeremy Arsenault.

En plus du cours de droit enseigné à l'Ecole, la classe au complet (composée d'élèves de 11e et de 12e année) est allée visiter le Palais de justice de Summerside et a discuté avec le juge Thompson pendant près d'une heure. «Il leur a parlé de comment important c'était de bien se préparer» dit Gilles Arsenault, enseignant.

Le procès s'est déroulé dans la salle de conférence de l'École, devant un public composé d'élèves et d'enseignants. Le public réagissait aux déclarations des témoins et les avocats semblaient prendre très à coeur leur travail. ★